

## LISTE DES ENJEUX PRIORITAIRES

*Mise à jour : 29 mars 2021*

**Cette section, décrit sommairement les enjeux en cours et les dossiers prioritaires.  
Ceux-ci évoluent au fil de leurs avancements.**

Il est important de noter que ces éléments sont des objectifs visés par la CAVP pour répondre aux besoins des victimes touchées par le dossier de la pyrrhotite et nous mettons toute l'énergie requise pour faire avancer ces dossiers. Toutefois, nous ne pouvons prendre aucun engagement concernant les résultats finaux qui seront obtenus.

Dossier ou enjeu	Suivi	Descriptions	Informations
<b>Jugement du premier procès</b>  <b>Vague-1</b>	<b>Jugement final prononcé en août 2020</b>	<p>Le désastre de la pyrrhotite en Mauricie touche potentiellement environ 8000 maisons construites entre 1996 et 2008. Plus de 850 réclamants étaient inscrits dans le premier procès visant à recevoir les dédommagements reliés aux dépenses engendrées pour la réalisation des travaux de réparation de leurs propriétés.</p>	<p>Ce procès en première instance sous la présidence de l'honorable juge Michel Richard, s'est amorcé en nov. 2012 et s'est terminé en juin 2014. En juillet 2014, SNC-Lavalin portait ce dossier en appel.</p> <p>Le procès en appel s'est déroulé d'octobre 2017 à la fin avril 2018 sous la présidence de l'honorable François Pelletier et le jugement final a été rendu en août 2020.</p>
<b>Comité de travail CAVP-Fédéral-Provincial</b>	<b>En place</b>	<p>La CAVP demandait que le gouvernement du Québec et du Canada identifient des interlocuteurs attirés à la CAVP, afin de faire partie d'un comité de travail permanent d'échange touchant le problème de la pyrrhotite en Mauricie.</p>	<p>À la fin 2019, le gouvernement du Québec a nommé le député de Maskinongé, M. Simon Allaire afin de siéger au sein de ce comité de travail. Le 10 janvier 2020, le ministre François-Philippe Champagne nommait Mme Catherine Deschenes directrice du bureau de comté pour le représenter sur ce comité.</p> <p>La première rencontre officielle regroupant les deux paliers de gouvernement et la CAVP a eu lieu le 3 février 2020. À l'été 2020 M. Guillaume Normandin du bureau du Ministre Champagne est venu remplacer Mme Deschenes au sein du comité de travail.</p>
<b>Implication des gouvernements</b>	<b>Débuté</b>	<p>La CAVP demande aux gouvernements de rester impliqués dans ce dossier, tant que la crise de la pyrrhotite en Mauricie ne sera pas réglée et d'y consacrer toutes les sommes nécessaires pour venir en aide aux victimes et mettre fin à cette crise rapidement.</p>	<p>Cet enjeu concerne l'implication logistique et financière des gouvernements provincial et fédéral, dans l'identification de solutions en lien avec les divers enjeux restants à régler pour mettre fin à cette crise.</p>

<b>Tests de pyrrhotite manquants</b>	Aide financière accordée le 18 déc. 2020	Afin d’avoir le portrait réel et final de la situation, nous demandons que les gouvernements payent les tests de pyrrhotite qui n’ont pas encore été réalisés à ce jour et qu’ils soient réalisés rapidement.	Une annonce officielle du financement de ces tests a été faite par le gouvernement du Québec le 18 déc. 2020. Les propriétaires concernés auront jusqu’au 30 sept. 2021 pour s’inscrire et 2 ans pour produire leurs rapports.
<b>Zone grise</b>	Annonce faite le 18 déc. 2020	Que les résultats de la chaire de recherche puissent venir en aide aux victimes de la zone grise le plus tôt possible. Voir aussi si des solutions pourraient être mises en place pour les aider rapidement, entre temps.	Une lettre de conformité (garantie) sera disponible pour tous les propriétaires en zone grise et seront éligibles au programme d’aide si la chaire de recherche déterminait que certaines propriétés devaient être réparées.
<b>Programme d’aide financière SHQ</b>	Déposé au comité de travail  Le 25 mars 2021, une aide supplémentaire de 25.7M\$ est accordée par le gouv. du Québec	Que le programme d’aide soit maintenu tant que les besoins seront en place et que certaines adaptations puissent y être faites en fonction des réalités observées sur le terrain.	En février 2020, les préoccupations concernant le programme d’aide ont été présentées au comité de travail. L’objectif est de tenter de mieux aider les victimes, afin qu’elles puissent procéder à la réparation de leurs propriétés sans attendre la fin des procédures judiciaires à venir. La CAVP a déposé un document chiffrant à environ 305M\$, le montant requis des deux paliers de gouvernement pour mettre fin à cette crise. Le 17 sept. 2020, le ministre François-Philippe Champagne se disait favorable à présenter au gouvernement fédéral certaines demandes de la CAVP, mais le gouvernement du Québec devra se positionner au préalable. <b>Le 25 mars 2021, une aide supplémentaire de 25.7M\$ est accordée par le gouvernement du Québec.</b> Une relance sera faite en mars 2021 au ministre Champagne pour une aide supplémentaire du fédéral.
<b>Rapports incomplets</b>	Déposé au comité de travail et en analyse par la RBQ	Certains tests de pyrrhotite réalisés au début de la crise par les plans de garantie n’ont pas été réalisés sur l’ensemble des composantes des fondations et il s’est avéré que certaines propriétés contiennent de la pyrrhotite et auraient dû être réparées, à ce moment.	Cette situation crée un préjudice évident aux propriétaires concernés et la CAVP demande que ces dossiers soient revus et que les coûts des tests et des travaux qui seraient requis soient pris en charge par les responsables concernés. <b>En février 2021, ce dossier est en traitement par la RBQ. À suivre.</b>
<b>Taxes scolaires</b>	Déposé au comité de travail	Pour les maisons atteintes par la pyrrhotite, il est actuellement possible de faire une demande d’ajustement à la baisse, des taxes foncières. Une démarche similaire doit être faite pour apporter certains ajustements concernant les taxes scolaires.	Un processus d’ajustement a été mis en place, mais dans plusieurs cas, ce qui devait s’avérer une réduction s’est plutôt transposé en hausse de taxes, ce que conteste la CAVP. Des validations et des échanges avec les représentants concernés, ont eu lieu. <b>En mars 2021, nous sommes en attente de précision du gouvernement du Québec. À suivre.</b>

<b>Aide pour les propriétaires de condos</b>	Déposé au comité de travail	L'aide financière apportée aux propriétaires de condos n'est pas adaptée aux coûts réels des travaux.	Cette problématique a été soumise au comité de travail pour analyse. La CAVP demande que le niveau d'aide financière apportée à ces propriétaires, soit revu et mieux adapté à leurs situations. <b>En mars 2021, nous sommes en attente de précision du gouvernement du Québec. À suivre.</b>
<b>Les maisons jumelées</b>	Déposé au comité de travail	Il existe plusieurs cas où des propriétaires ne peuvent réaliser leurs travaux, compte tenu que parfois il n'y a pas d'accord entre eux ou que les ressources financières ne sont pas disponibles.	Ce dossier devra être traité au comité de liaison. La CAVP demande de tenter d'identifier des solutions alternatives, afin de dénouer ce type de situations.
<b>Crédits de taxes et crédits d'impôt</b>	Déposé au comité de travail	Afin de réduire les coûts globaux pour les victimes, la CAVP demande que soit analysée la possibilité de permettre des crédits de taxes et des crédits d'impôt, visant à réduire les impacts financiers pour les victimes.	Ces éléments ont été soumis au comité de travail et un suivi sera fait. Il semble toutefois complexe de procéder à de tels changements fiscaux au sein des gouvernements.
<b>Frais judiciaires</b>	Déposé au comité de travail	Tout comme pour les parties défenderesses, la CAVP demande que les frais judiciaires payés par les victimes puissent aussi être déductibles au niveau fiscal.	Ce dossier a été soumis au comité de travail.
<b>Chaire de recherche</b>	Débuté en déc. 2018	En déc. 2018, une chaire de recherche a été mise en place en collaboration avec l'Université Laval et le Conseil national de recherche du Canada. Les études devraient durer environ 3 à 4 ans.	Que la recherche sur la pyrrhotite se poursuive et que les gouvernements supportent au niveau financier et logistique celle-ci, afin d'obtenir les résultats le plus rapidement possible. <b>Résultats à venir possiblement en 2024.</b>
<b>Procès de la Vague-2</b>	Début 2021, démarches préparatoires en cours	Environ 900 autres réclamants sont déjà inscrits pour ce deuxième procès et ce nombre devrait croître d'ici le début officiel de ce procès.	Selon les informations connues à ce jour, celui-ci ne débiterait qu'à partir de 2021 ou 2022. Le premier procès devrait servir de base de référence et un litige entre SNC-Lavalin et Lafarge doit être réglé avant d'amorcer ce deuxième procès. À l'automne 2020, des démarches et rencontres préparatoires avaient lieu entre les divers avocats et le juge responsable de ce dossier. <b>En mars 2021, les rencontres préparatoires étaient en cours. À suivre</b>
<b>Autres dossiers supplémentaires</b>	En cours	En date d'octobre 2020, environ 3300 maisons restaient toujours à tester.	Les dossiers qui découleront de ces analyses et qui exigeront des réparations seront possiblement ajoutés au procès de la Vague-2, sinon ils feront l'objet d'un autre procès. À celui-ci, pourraient s'ajouter les maisons étant dans la zone grise et pour lesquelles la chaire de recherche définira que certaines d'entre elles devront être réparées, si tel était le cas. <b>Le programme d'aide financière pour la</b>

			<b>réalisation de ces tests a été mis en place le 18 déc. 2020.</b>
<b>Mise à jour des normes et codes</b>	À venir	En fonction des résultats de la chaire de recherche à venir, que les normes et codes soient mis à jour, afin d'éviter ce type de problématique dans le futur.	Cet élément sera traité suite aux résultats de la chaire de recherche.
<b>Gouvernements étrangers vs aide aux victimes</b>	Informations présentées	La CAVP est en lien avec des coalitions similaires au Connecticut, Massachusetts et en Irlande. Nous souhaitons que nos gouvernements prennent connaissances de l'aide apportée à ces victimes et valide la possibilité d'aider davantage les victimes de la Mauricie.	Ces informations ont été présentées aux représentants des deux paliers de gouvernement et le tout devra être discuté au sein du comité de travail. La CAVP demande que certains aspects de l'aide actuelle soient ajustés pour mieux répondre aux besoins réels et mettre fin à cette crise le plus tôt possible.
<b>Autre</b>			
<b>Autre</b>			

Document : 2020-10-sweb-Liste des enjeux